

Réfection d'une partie des sentiers sur pilotis du Marais de la Rivière-aux-Cerises

Tenue d'un registre concernant une deuxième entente de participation financière avec l'OBNL

Magog, le 14 novembre 2024 – La Ville de Magog informe la population de la tenue d'un registre concernant la participation financière de 630 000 \$ qu'elle prévoit verser à l'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises (LAMRAC) pour la réfection partielle des sentiers sur pilotis. Les citoyennes et les citoyens de Magog qui voudraient s'opposer à cette entente doivent venir signer le registre les 18, 19, 20 et 21 novembre, de 9 h à 19 h, à l'hôtel de ville (7, rue Principale Est). Les personnes qui sont en faveur de cette participation financière n'ont aucune mesure à prendre.

Un minimum de 2 331 signatures est nécessaire pour remettre en question la participation financière. Dans un tel cas, les élus de la Ville de Magog décideront s'ils tiennent un référendum ou s'ils renvoient le montant de l'aide accordée.

Rappelons qu'il s'agit de la deuxième aide financière versée à LAMRAC dans le cadre du projet de réfection des sentiers sur pilotis. En avril 2024, la Ville a accordé une aide de 500 000 \$ à l'OBNL pour les plans et devis ainsi que pour les travaux de reconstruction de la boucle sud du sentier du Pionnier. Le projet comprend la réfection de 600 mètres de sentiers, dont 370 mètres sur pilotis.

L'ajout d'une nouvelle participation financière de 630 000 \$ de la Ville contribuera à la poursuite du projet de réfection des sentiers ainsi qu'à la réalisation des plans et devis pour la réfection du pont. Estimé à 1,7 M \$, la réfection des sentiers débutera cet automne et se terminera en 2025. La contribution additionnelle de 630 000 \$ porte à 1,1 M \$ la participation financière totale de la Ville de Magog pour ce projet.

Les travaux de réfection des passerelles du Marais de la Rivière-aux-Cerises sont inclus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 de la Ville de Magog.



À propos du projet de réfection des sentiers sur pilotis

Depuis 2000, le Marais de la Rivière-aux-Cerises offre plus de 5 km de sentiers sur pilotis, l'un des plus longs parcours au Québec. Accessible en toute saison, les sentiers sont certifiés Kéroul pour les personnes à mobilité réduite. Les inondations de 2005 et le vieillissement des passerelles ont engendré les fermetures obligatoires du sentier de l'Aulnaie, de la cache d'observation, du Petit houx et de la boucle sud du sentier du Pionnier. En 2017, un peu plus de la moitié du sentier du Pionnier a été réhabilité afin de maintenir la traversée entre le chemin Roy et le centre-ville de Magog. En 2021, une étude a révélé que la durée de vie utile des passerelles de la boucle nord du sentier du Pionnier ainsi que le pont se situe entre 2 à 10 ans, obligeant le Marais à prendre les dispositions nécessaires pour les réhabiliter. Rappelons qu'à ce jour, seulement 61 % des sentiers du Marais de la Rivière-aux-Cerises sont accessibles au public.

À propos du Marais de la Rivière-aux-Cerises

Situé au cœur de Magog, le Marais de la Rivière-aux-Cerises est un lieu de vie pour la faune et la flore locales. Sous la gestion de LAMRAC, le Marais compte une superficie de 132,65 hectares et offre un habitat essentiel pour une variété d'espèces. Ses sentiers de randonnée et ses points de vue pittoresques charment les amoureux de la nature en toute saison. Les infrastructures sur le site appartiennent à la Ville de Magog.

L'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises (LAMRAC) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de protéger et de mettre en valeur le marais, de sensibiliser la population à l'importance des milieux humides et de favoriser son engagement pour une protection durable de l'environnement.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

